

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 16 h, le 20 mars 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2003

Résolution n° E-2003-22

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2003 avec correction à la résolution E-2003-18, premier alinéa, en changeant 2003 pour 2004 qui est l'année de la tenue des Jeux mondiaux de Kin-Ball sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Adoptée à l'unanimité

Marathon des deux rives – Demande d'aide financière

Résolution n° E-2003-23

D'appuyer le Marathon des Deux Rives pour son projet qui se tiendra sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec en 2003, en lui accordant une aide financière à cette fin de 20 000 \$;

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 10 mars 2003
Certificat du
Trésorier : CT-345
Responsable : Coordinateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Production d'une imagerie satellitaire / Acceptation du devis

Résolution n° E-2003-24

D'accepter le devis d'appel d'offres pour la production d'une imagerie satellitaire.

D'accepter le système d'évaluation et de pondération des offres et la grille concernant l'évaluation des offres qui seront présentées.

D'autoriser le lancement du processus d'appel d'offres public pour l'obtention de ces services conformément au devis élaboré à cet effet.

De former un comité technique composé de madame Chantale Richard, de la MRC de la Côte-de-Beaupré, messieurs Pierre-Édouard Houde de la MRC de l'Île-d'Orléans, Michel Pilon de la MRC de la Jacques-Cartier, Luc-Marc Baillargeon de la Ville de Lévis, Clément Bédard de la Ville de Québec ainsi que André Bouillon et Bruno Labonté de la CMQ, pour évaluer les offres et faire une recommandation sur la base des critères identifiés à la grille d'évaluation.

Référence : Mémoire du 13 mars 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-25

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 8 février au 13 mars 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 103 512,03 \$, plus 22 880,58 \$ pour les salaires versés du 13 février au 13 mars 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de services entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 13 mars 2003
Certificat du
Trésorier : CT-346
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2003-26

De prendre acte du bordereau d'information en date du 3 décembre 2002 contenant le point suivant :

1. Note datée du 21 février 2003 du coordonnateur à l'aménagement du territoire adressée au directeur général concernant une demande d'exclusion à la zone agricole – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans / Seconde voie d'accès au développement la « Seigneurie ». L'objet de la demande relève d'enjeux locaux et régionaux et il n'y a pas lieu pour la CMQ de donner un avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Référence : Bordereau d'information du 20 mars 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un employé occasionnel

Résolution n° E-2003-27

D'engager monsieur Benoît Massicotte, sur une base occasionnelle, pour une période de dix semaines débutant le 24 mars 2003, pour aider à la préparation des rencontres de travail et à la préparation du Forum métropolitain sur l'élaboration de la vision stratégique de la CMQ et donner suite à la demande du Conseil d'un état du développement de l'industrie du transport maritime.

De fixer son salaire, sur une base annuelle, à [REDACTED] de lui accorder un montant de 4 % de sa rémunération pour les vacances et de 6 % pour compenser les avantages sociaux dont il ne bénéficie pas.

De fixer son horaire de travail à 35 heures semaines suivant les règles applicables aux employés de la CMQ.

Référence : Bordereau de dépenses du 13 mars 2003
Certificat du
Trésorier : CT-347
Responsable : Direction générale

Levée de la séance

Et la séance est levée.